

Ville de

Valenton

PROCÈS-VERBAL**Séance du Conseil municipal du 04 juillet 2020**

PRESENTS : M. Métin YAVUZ, Mme Cécile SPANO, M. Claude LESEUR, Mme Hasana SADIKI, M. Gilles BARGÈS, Mme Nathalie MALACAN, M. Claude BARRÉ, Mme Eveline BOUTON-BERDIER, M. Kamel BELKHIRI, Mme Agnès PETRISSANS, M. André BAZILE, Mme Elisabeth GAUTIER, M. Mouaz BOUBAKER, Mme Isabelle BARVET, Mme Ana Isabel COSTA FERREIRA, M. Jérôme FOURNIER, M. Georges LOURENÇO, Mme Nadia RIYACHI, M. Guilain GOUBET, M. Michaël SERBAN, Mme Vanessa OSMANAJ, Mme Tatiana KOYUNCU, M. Gianni DE LUISE, Mme Chaïma MEDJAHED, Mme Françoise BAUD, M. Laurent PERICHON, M. Stéphane MEHALA-BOUGAULT, Mme Nadia KOUCHIT-MOUHEB, M. Vincent CALVIER, M. Abdelkader KALLECHE

EXCUSES AYANT DONNE MANDAT : M. Noël AGOSSA à M. Kamel BELKHIRI, Mme Christelle MFUFU à Mme Tatiana KOYUNCU, Mme Hélène SISSLER à Mme Françoise BAUD

Début de séance à 10h00

I - Installation du Conseil municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Claude LESEUR deuxième plus âgé des membres présents du conseil municipal.

Enoncé des résultats des élections du scrutin du 28 juin 2020

Monsieur Claude LESEUR rappelle le résultat du second tour des élections municipales en date du 28 juin 2020 :

Nombre de voix

Un nouvel élan pour Valenton : 1 476 (52,37%)
A cœur battant pour Valenton à l'initiative du parti Communiste Français : 1 182 (41,94%)

Nombre de sièges

Un nouvel élan pour Valenton : 26
A cœur battant pour Valenton à l'initiative du parti Communiste Français : 7

Monsieur Claude LESEUR a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M.	YAVUZ	Métin
Mme	SPANO	Cécile
M.	LESEUR	Claude
Mme	SADIKI	Hasana
M.	BARGÈS	Gilles
Mme	MALACAN	Nathalie
M.	AGOSSA	Noël
Mme	BOUTON-BERDIER	Eveline
M.	BARRÉ	Claude
Mme	GAUTIER	Elisabeth
M.	GOUBET	Guilain
Mme	PETRISSANS	Agnès
M.	LOURENÇO	Georges
Mme	BARVET	Isabelle
M.	BELKHIRI	Kamel
Mme	RIYACHI	Nadia
M.	BAZILE	André
Mme	MEDJAHED	Chaïma
M.	SERBAN	Michaël
Mme	MFUFU	Christelle
M.	DE LUISE	Gianni
Mme	KOYUNCU	Tatiana
M.	FOURNIER	Jérôme
Mme	COSTA FERREIRA	Ana Isabel
M.	BOUBAKER	Mouaz
Mme	OSMANAJ	Vanessa
M.	PERICHON	Laurent
Mme	BAUD	Françoise
M.	CALVIER	Vincent
Mme	KOUCHIT-MOUHEB	Nadia
M.	MEHALA-BOUGAULT	Stéphane
Mme	SISSLER	Hélène
M.	KALLECHE	Abdelkader

II - Élection du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a élu pour secrétaire de séance Madame Cécile SPANO, qui a accepté.

III - Élection du Maire

Le deuxième plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur Claude LESEUR, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 30 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Monsieur Claude LESEUR a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Sur proposition de Monsieur Claude LESEUR, le Conseil municipal a désigné deux assesseurs, Monsieur Claude BARRÉ (conseiller municipal le plus âgé) et Madame Chaïma MEDJAHED (Conseillère municipale la plus jeune).

Monsieur Claude LESEUR a invité les conseillers qui le souhaitent à lui déposer leurs candidatures aux fonctions de Maire.

La candidature de Monsieur Métin YAVUZ aux fonctions de Maire a été proposée.

Le Conseil municipal a ensuite procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	4
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)....	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	26
f. Majorité absolue.....	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
YAVUZ Métin	26	Vingt-six

Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Métin YAVUZ a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Intervention de Madame Françoise BAUD

« Mesdames et Messieurs, chers Valentonnais. Les urnes ont parlé. Vous avez gagné, nous avons perdu. Je crois que la bonne question à se poser, c'est, est-ce que les Valentonnais ont gagné ou perdu ? Et ça c'est l'avenir qui nous le dira. En tant qu'élus respectueux de l'ordre public nous acceptons bien évidemment le résultat des urnes. Certes, nous n'avons pas le choix comme vous le dites si bien. Ce que je voulais vous dire c'est qu'en tant que maire sortante et ayant exercé cette fonction pendant deux mandats je vous dis sincèrement, je suis très fière du travail que nous avons fait. Je suis très fière des valeurs que nous avons portées, des valeurs de solidarité, de fraternité, d'égalité et cela personne ne nous l'enlèvera et ça personne ne nous le fera oublier et les communistes que nous sommes et nous ne sommes pas tous communistes, nous sommes des résistants et nous serons dans nos positions fiers de l'être et nous porterons toujours ces valeurs. Il y a une chose que je voudrais dire quand même, aujourd'hui je ne suis pas triste, loin de là. Ce qui m'a attristé dimanche ce n'est pas le résultat, ce sont les insultes, les quolibets, c'est la haine alors que nous avons travaillé pendant des années à rassembler les Valentonnais, à faire en sorte que l'on puisse mieux vivre ensemble et pour cela je suis fière. Il y a une dernière chose que je voudrais vous dire, Monsieur le Maire, c'est qu'au-delà du travail que les élus ont produit, il y a les services municipaux et je suis très fière des agents municipaux qui sont absolument extraordinaires, qui se sont dévoués corps et âme pour le service public et je compte sur vous pour qu'ils puissent continuer à assurer leurs fonctions dans les mêmes conditions, toujours avec des valeurs d'égalité, de solidarité et de fraternité. C'est mon souhait le plus cher et moi en tant qu'ancien maire je veux leur dire bravo, merci et continuez pour tout ce travail et tout ce sens du service public que vous avez su développer. Ce service public, je le rappelle, est la richesse de ceux qui n'en n'ont pas. Merci. »

Intervention de Monsieur Laurent PERICHON

« Avec vous, M. Yavuz, la droite s'est emparée de la mairie. C'est loin d'être un triomphe, puisqu'un déplacement de 150 voix aurait suffi pour l'empêcher. Mais le résultat est là. C'est à notre ville que je pense. Aujourd'hui, vous savourez votre succès, et les illusions flottent encore. Mais pour les Valentonnaises et Valentonnais, les lendemains risquent d'avoir un goût amer.

Sans crainte de me tromper, avec mes amis communistes et citoyens, je peux l'affirmer : le réveil sera douloureux, comme il l'a été dans toutes les villes populaires passées à droite.

Décidément, les élections municipales de 2020 resteront comme les plus étranges de la Vème République : la période a été bouleversée par le coronavirus, le 2^{ème} tour retardé de quinze semaines, la campagne électorale interdite, et pour finir l'abstention a battu des records. Ainsi, votre liste de droite est élue par moins d'un électeur inscrit sur quatre...

La démocratie a beaucoup souffert, et à Valenton, votre campagne électorale y a été pour beaucoup, avec son **anticommunisme** virulent, ses **mensonges** éhontés et ses **promesses** démagogiques.

- **L'anticommunisme**, c'est l'ADN de la droite, prête à tout pour défendre les privilèges et les privilégiés. Prête à tout, comme l'a montré l'Histoire : chaque fois que le pouvoir a voulu frapper un mauvais coup ou entraver une avancée, il a convoqué l'anti-communisme. Dimanche soir, devant la mairie, en entendant les supporters de M. Yavuz crier « A mort les communistes ! », j'ai pensé à des périodes noires où ces mêmes cris avaient retenti pour justifier le pire, assortis tantôt de « A mort les juifs », et tantôt de « A mort les Arabes ».
- **Le mensonge**, aussi. La droite actuelle n'a rien inventé. Il y a 250 ans déjà, Beaumarchais parlait déjà de vous : « *La calomnie, j'ai vu les plus honnêtes gens en être accablés. Il n'y a pas de méchanceté, pas d'absurdité qu'on ne fasse adopter en s'y prenant bien ; et nous avons ici des gens d'une adresse ! Qui diable y résisterait ?* ».
- **Les promesses**, M. Yavuz, vous n'en avez pas été avare. Appliquant à la lettre la vieille recette : « Les promesses n'engagent que ceux qui les croient », vous avez promis beaucoup, et à beaucoup de gens. Seulement voilà : maintenant, il va falloir passer à l'acte. C'est au pied du mur qu'on voit le maçon, et je ne doute pas que ceux qui vous ont cru, attendent que vous teniez vos engagements. Sincèrement, nous sommes curieux de savoir comment vous allez vous y prendre, par exemple pour embaucher à tour de bras, comme vous l'avez promis !

Dans quels services ? Ceux qui sont déjà pourvus ? Mais alors qui allez-vous débaucher pour faire de la place aux copains ?

Dans les services que vous allez privatiser ? Mais dans ceux-là, ce ne sont pas des embauches qu'il faut attendre, mais des suppressions de postes !

Dans des services que vous allez créer ? Mais quels services ? Et avec quel budget ?

L'heure des comptes ne va pas tarder à sonner, et vous pouvez compter sur nous pour veiller au grain !

Pas dans une opposition systématique : nous soutiendrons toute mesure positive pour Valenton... s'il y en a !

Nous serons une opposition vigilante, pour empêcher les dérapages dont la droite est coutumière. Nous n'oublions pas les innombrables affaires et les mises en examen, ni les multiples délits sanctionnés parfois par de lourdes peines de prison, impliquant vos amis politiques. Tous les ténors y passent : de Poinot à Balkany, de Dassault à Juppé, et de Fillon à Sarkozy.

Vous avez promis -encore une promesse, mais celle-ci est sans doute la plus inquiétante !- de « changer le visage de Valenton ». Beaucoup de nos concitoyens s'interrogent sur le sens réel de cette formule vague.

Car qu'est-ce qui constitue le visage de Valenton ? Quels sont les traits essentiels de notre ville ?

Ils sont au nombre de 2 : Valenton est une ville équilibrée, et une ville solidaire.

Une ville équilibrée, qui accueille une population diversifiée, dans un habitat diversifié. Il y en a pour tous les goûts, de grands quartiers pavillonnaires et des logements collectifs, des bailleurs sociaux et des propriétaires privés, des logements locatifs et des appartements achetés. Depuis plusieurs années, la municipalité laquelle j'ai eu l'honneur de participer a introduit une nouveauté : l'accession sociale à la propriété.

Vous qui voulez « changer le visage de Valenton », est-ce à cela que vous allez vous attaquer ? Allez-vous faire comme vos amis de droite l'ont fait et le font partout où ils sont aux manettes : démolir des logements sociaux et, au nom d'une prétendue « mixité », et ouvrir grand la porte aux promoteurs immobiliers ? Faire grimper le mètre carré vers des prix prohibitifs, qui chassent d'abord les plus modestes -et d'abord les jeunes, qui ont un petit budget-, puis les autres, les revenus moyens, pour ne garder que les plus riches, seuls en mesure de s'offrir des appartements à 7.500 euros le m² comme à Saint-Maur ? A 9.300 euros comme à Vincennes ? A 9.749 euros comme à Levallois ?

Avec votre élection, les profiteurs se frottent déjà les mains : une ville comme Valenton, avec ses parcs et ses 80 m² d'espaces verts par habitant, si près de Paris, c'est une mine d'or en perspective ! Avec les Valentonnaises et les Valentonnais, nous ne les laisserons pas faire.

Valenton, ville solidaire. Vous qui voulez « changer le visage de Valenton », est-ce cette solidarité que vous avez dans le collimateur ? Jusqu'à présent, notre ville sourit à tous. Dans un souci de justice sociale, elle donne plus à ceux qui ont le moins, mais elle donne à tous.

Un seul exemple : les restaurants scolaires. Grâce au quotient familial, le repas de cantine est gratuit pour les familles les plus en difficulté, mais il ne dépasse pas la moitié du prix coûtant pour les plus hauts revenus : pas un foyer ne paye le prix fort, pour des repas de qualité grâce au SIREV, le syndicat intercommunal de la restauration. « Changer le visage de Valenton », cela signifie quoi pour vous ? Saboter le quotient familial, torpiller le SIREV, ou les deux ? Avec les Valentonnaises et les Valentonnais, nous ne vous laisserons pas faire.

Valenton, c'est un coin de France. En plein débat national sur les retraites et sur l'hôpital public, vous auriez pu annoncer la couleur. Mais non : vous n'avez pas eu l'honnêteté et le courage d'afficher votre étiquette.

Si vous avez choisi de vous présenter masqué, ce n'est pas à cause du coronavirus, c'est pour tromper les électeurs. Avec vous, c'est un peu de Macron et d'Edouard Philippe qui entrent à la mairie, et c'est leur politique que vous vous allez cautionner et appliquer. Avec les Valentonnaises et les Valentonnais, nous ne vous laisserons pas faire.

Enfin, Valenton, c'est aussi un coin de la planète et l'on s'y intéresse à ce qui se passe ailleurs. Mumia Abu-Jamal, Marwan Barghouti, Salah Hamouri, la Palestine, voilà des mots qui résonnent. S'il vous vient à l'idée de les effacer, nous ne vous laisserons pas faire.

Ce 4 juillet 2020, avec la droite à la mairie, une parenthèse s'ouvre dans l'histoire de Valenton. Avec les Valentonnaises et les Valentonnais, nous ferons tout pour qu'elle se referme dans 6 ans.

A Villejuif, c'est chose faite. Bientôt, qui se souviendra de votre ami, l'éphémère Franck Le Bohellec, qui, comme vous, avait fait de l'anticommunisme son seul programme ? A Bobigny, c'est fait aussi ; le nom de Stéphane de Paoli s'estompe déjà. A Corbeil-Essonnes, où Serge Dassault a arrosé 83 millions pour se maintenir à la mairie, la page se tourne ; seule la justice n'oublie pas le nom de Jean-Pierre Bechter, qui doit comparaître en correctionnelle.

A Valenton, qui se souvient encore - à part peut-être Madame Péresse, qui l'avait soutenu à bout de bras comme elle vous a soutenu- de l'ancien candidat de droite, Christian Honoré, disparu des radars après une sombre histoire de droit commun et de barbouzeries ?

Oui, dans 6 ans, je l'espère, avec mes amis communistes et tous les citoyens et démocrates de Valenton, nous refermerons votre parenthèse qui ne restera plus qu'un mauvais souvenir. »

Intervention de Madame Hasana SADIKI

« En 2014, pour ceux qui ne le savent pas je m'étais déjà engagée aux côtés de M. Yavuz et malheureusement ou heureusement nous étions arrivés à l'époque second. Je dis heureusement car cela nous a permis, Mme Spano, Mme Bouhassoune, M. Leseur et M. Tarcy, et moi-même de siéger pendant un mandat dans l'opposition et de nous familiariser à l'exercice en toute humilité.

Cela n'a pas été une partie de plaisir bien au contraire mais elle m'a permis de me forger, de prendre confiance en moi et surtout de savoir le moment venu quel type de comportement j'adopterai lorsque la situation s'inverserait.

Je pense sincèrement qu'il est nécessaire à l'exercice d'une démocratie que des débats d'idées puissent avoir lieu et ce dans l'intérêt de nos concitoyens. Nous ne sommes pas obligés d'être d'accord mais échanger peut permettre de faire évoluer les postures des uns et des autres à condition bien sûr que cela soit fait dans le RESPECT. Et sur ce point je vous rejoins Mme Baud !!!

Pourtant, bizarrement, ce respect a manqué au cours de ces 6 ans de mandature mais il n'aura pas eu raison de nous car notre équipe a tenu et se présente maintenant face à vous en majorité. Respect qui, au passage, vous a aussi manqué pendant cette dernière campagne.

M. Perichon et vous-même siégez à présent dans l'opposition et vous apprendrez à voir l'envers du décor. J'ose espérer bien sûr que vous tiendrez ce rôle avec tout le sérieux et la rigueur que nous avons pu montrer au cours de nos 6 précédentes années et ce dans le respect des 1 182 valentonnais qui ont voté pour vous.

M. Perichon, je tiens juste à vous rappeler que dans l'un de vos derniers discours vous avez promis de vous battre pour les concitoyens qui vous ont fait confiance et que vous ne les abandonnerez pas. J'espère donc que vous tiendrez cette promesse et que vous ne ferez pas comme dimanche soir quand vous êtes partis sans attendre l'annonce des résultats laissant livrée à elle-même votre alliée indéfectible Mme Baud face aux valentonnais venus en nombre. Le courage M. Perichon c'est aussi savoir accepter dignement la défaite même s'il est vrai que vous n'y avez jamais été habitué depuis toutes ces années de règne.

En tout cas, mon discours n'est empreint d'aucune amertume et c'est d'ailleurs pourquoi je souhaite remercier vos rares élus qui ont fait preuve avec nous d'une ouverture d'esprit et de respect lorsque nous étions dans l'opposition.

Pour ma part, je suis fière du parcours que nous avons menée ensemble avec à notre tête Metin qui a su incarner ce changement que les valentonnais attendaient depuis longtemps. Grâce à son dynamisme, sa volonté, sa détermination nous avons réussi à enrayer cette spirale fataliste et en finir avec l'immobilisme qui rongait notre Ville. Un changement historique s'est opéré le 28 juin 2020 et je suis fière d'avoir pu y contribuer et encore plus d'avoir gagné la légitimité de notre quartier des Polognes qui nous a soutenu Metin et moi, ses enfants.

Voilà je termine là ma prise de parole et comme l'a dit notre maire nous nous attellerons à travailler dans le respect et l'intérêt de tous afin que chaque valentonnais puisse se sentir traité avec équité et puisse enfin réellement s'épanouir et s'émanciper dans notre Ville.

J'ai en tête les paroles d'une personne de mon quartier qui illustre bien le projet que nous avons pour chaque valentonnais et qui a dit à juste titre : « le meilleur social consiste à rendre les gens autonomes et ne pas leur faire croire qu'ils auront besoin de vous toute leur vie ».

A votre service nous serons mais pour donner à chacun les moyens de s'accomplir et de réussir. »

Intervention de Madame Cécile SPANO

« Nous tenons avant tout à nous adresser et à remercier les électrices et électeurs qui se sont exprimés en faveur de notre liste « Un nouvel élan pour Valenton » conduite par Monsieur Métin YAVUZ et qui nous a ainsi permis de remporter une franche victoire.

En effet, avec un score de 52.37 % des suffrages exprimés contre 41.94 % pour l'ancienne équipe municipale, vous avez tranché et clairement exprimé votre envie et besoin de changement pour notre ville, cette victoire c'est la nôtre certes mais c'est avant tout la vôtre !

Et cette victoire, ce n'est pas n'importe laquelle, c'est une victoire historique, la date du 28 juin 2020 restera longtemps gravée dans les esprits comme étant le jour où la citadelle tomba, le jour où la ville de Valenton, surnommée à juste titre « la petite Sibérie » ou « le petit Kremlin » fut ravie des mains du parti communiste en place depuis près de 100 ans !

Aujourd'hui, c'est une page qui se tourne pour notre ville et nous en ouvrons une nouvelle avec et grâce à vous !

Nous vous promettons de tout mettre en œuvre pendant ces 6 années pour être digne de votre confiance et à la hauteur de vos attentes.

Mais sachez que ce ne sera pas facile, la tâche n'est pas simple car nous avons énormément de travail pour relever notre ville de la léthargie dans laquelle elle est plongée depuis de trop nombreuses années.

Toutes ces années d'immobilisme de l'équipe sortante, qui ont fait tant de mal à notre ville, où on l'a vu progressivement se dégrader, s'appauvrir, perdre ses commerces de proximité un à un, où on a laissé régner les incivilités en tout genre, un centre-ville sale et sans attrait, etc, etc...

Mais nous sommes une équipe dynamique et motivée et sous l'impulsion de notre Maire, monsieur Métin YAVUZ, rigoureux et volontaire, avec un réel projet qui s'adresse à tous nos concitoyens, nous avons l'intention d'accomplir de grandes choses pendant les 6 ans à venir pour notre ville, une ville où il fera enfin bon vivre et dont chacun d'entre nous pourra être fier.

Encore une fois, nous vous remercions du fond du cœur, de nous donner l'opportunité de relever ce défi et nous parviendrons avec et grâce à vous ! »

Intervention de Monsieur le Maire

« Messieurs les Sénateurs,
Monsieur le Député,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Élus Municipaux
Mesdames et Messieurs,

Chères Valentonnaises et Chers Valentonnais,

Dimanche dernier, 28 juin, avec une participation largement supérieure à celle du 1^{er} tour, les Valentonnais ont clairement manifesté leur volonté de changement.

En portant la liste « Un nouvel élan pour Valenton » largement en tête de ce deuxième tour, avec plus de 52% des suffrages exprimés, le message qu'ils nous ont envoyé est clair :

Tourner la page, de près d'un siècle de gestion municipale communiste sans partage, en dotant notre ville des services, des équipements et des atouts de la modernité qu'elle mérite.

De l'autre côté de l'Atlantique, le 4 juillet est fête nationale, à Valenton, ce 4 juillet marque également une célébration.

Cette élection est historique.

Car pour beaucoup d'habitants de notre ville qui depuis des années n'y croyaient plus, marqués par le fatalisme, qui n'osaient plus rêver à l'alternance, et bien c'est fait, vous les électeurs, vous avez repris votre destin en mains ! Bravo !

Beaucoup, encore ce matin, me disent que la ville est « libérée », que nous pouvons rêver en grand pour notre ville. Je suis touché par ces marques de confiance, d'estime et d'affection.

Et je suis surtout ému. Très ému.

Très ému et extrêmement fier de me tenir devant vous en tant que Maire de Valenton.

Moi le fils d'immigré venu de Turquie à l'âge de 15 ans, ayant grandi à Valenton, je suis si fier tout d'abord d'être devenu français.

Je suis reconnaissant à la France, à la République pour tout ce qu'elle m'a donné.

Et c'est sans doute cette reconnaissance première à la France qui m'a amené à m'intéresser à la vie de la cité, à vouloir changer les choses dans notre ville pour ses habitants.

Cette fierté me porte, elle nous porte et elle nous transporte pour agir.

Avec mon équipe, nous mesurons néanmoins le poids de la tâche et du travail qui nous attend. Avec cette écharpe de maire, je prends aujourd'hui toute la mesure des responsabilités qui sont miennes pour honorer la confiance des Valentonnais.

Je ne polémiquerai pas aujourd'hui, simplement, j'indiquerai à certains représentants de l'ancienne majorité siégeant aujourd'hui dans l'opposition, à Madame Baud en particulier, qu'il y a des comportements que je me refuserai à adopter à leur égard durant cette mandature.

Certains de mes colistiers, hier dans l'opposition municipale, ont souffert de votre attitude trop souvent condescendante, méprisante, parfois arrogante et si peu respectueuse de l'Autre.

Croyez-bien que je saurai, pour ma part, respecter les droits de la démocratie.

Je veux en effet, sur la mandature qui s'ouvre, promouvoir les échanges constructifs, le dialogue apaisé et l'esprit d'engagement collectif au service du bien commun.

Plus que jamais, mon équipe et moi-même avons la volonté d'agir.

Et quand il y a une volonté, il y a un chemin.

Alors, mes chers amis, l'heure est venue de prendre ensemble le chemin du changement !

Vive Valenton, Vive la République, Vive la France ! »

Le Conseil municipal s'est poursuivi sous la présidence de Monsieur Métin YAVUZ.

IV - Fixation du nombre d'adjoints au Maire - Article 12122-2 du Code général des collectivités territoriales

La délibération fixant le nombre de postes d'adjoints à 8, a été adoptée à l'unanimité.

V - Élection des adjoints

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée : la liste conduite par Madame Cécile SPANO. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 6
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 26
- f. Majorité absolue 17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SPANO Cécile	26	Vingt-six

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Cécile SPANO. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste : Madame Cécile SPANO, 1^{ère} adjointe, Monsieur Claude LESEUR, 2^{ème} adjoint, Madame Hasana SADIKI, 3^{ème} adjointe, Monsieur Gilles BARGÈS, 4^{ème} adjoint, Madame Nathalie MALACAN, 5^{ème} adjointe, Monsieur Claude BARRÉ, 6^{ème} adjoint, Madame BOUTON-BERDIER Eveline, 7^{ème} adjointe et Monsieur Kamel BELKHIRI, 8^{ème} adjoint.

VI - Délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal a décidé de déléguer ses pouvoirs au Maire dans les domaines précisés par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales tels qu'indiqués ci-dessous et d'en assurer le contrôle :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations dans la limite de 5% par an de majoration ;

3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

12° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

14° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle devant les juridictions compétentes et dans le cadre de toute instance (appel, cassation) jusqu'au parfait règlement du litige, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

15° De donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

16° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

17° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 6 000 000 € ;

18° De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

19° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

20° De demander à tout organisme financeur, dans tous les cas possibles qu'il s'agisse d'un organisme privé ou public, l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense ;

21° De procéder, pour l'ensemble du patrimoine communal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

22° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

23° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Délibération adoptée à la majorité (26 pour. 7 abstentions : Madame Françoise BAUD et Madame Hélène SISSLER par procuration, M. Laurent PERICHON, M. Stéphane MEHALA-BOUGAULT, Mme Nadia KOUCHIT-MOUHEB, M. Vincent CALVIER, M. Abdelkader KALLECHE).

Fin de la séance : 11h55

La secrétaire de séance

Cécile SPANO

